



Le pouvoir de l'humanité

XXXIV^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

28-31 octobre 2024, Genève

XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

PRÉSENTATION DES THÈMES
PROPOSÉS POUR L'ORDRE DU JOUR

Juillet 2023

FR

Original : anglais

Présentation des thèmes proposés pour l'ordre du jour de la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Gérer l'incertitude – Renforcer l'humanité

Les défis contemporains auxquels le monde fait face sont à la fois la cause et la conséquence de crises combinées et interconnectées telles que les conflits armés, les catastrophes naturelles, le changement climatique et les urgences sanitaires. Alors que leur ampleur et leur gravité ne cessent de croître, ces crises prélèvent un tribut toujours plus lourd, occasionnant des besoins humanitaires sans précédent et des problèmes de protection accrus. D'où la nécessité de mener une action humanitaire concertée et renforcée, fondée sur le respect du droit international humanitaire (DIH) et des Principes fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Plus vaste et plus ancien réseau humanitaire au monde, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) a pour vocation de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances humaines. S'il incombe au premier chef aux États de répondre aux besoins humanitaires, le Mouvement est déterminé à œuvrer en collaboration avec eux pour relever ces défis urgents, sur la base de la mission commune et des mandats complémentaires de ses composantes : les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale).

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) est un forum essentiel pour réfléchir aux moyens de favoriser une action collective et unifiée en vue de surmonter les défis humanitaires de notre époque, d'anticiper les risques et les crises futures et de mettre au point les opérations de demain. La Conférence rassemble les composantes du Mouvement et les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève, ainsi que d'autres partenaires humanitaires clés. Ses membres cherchent des solutions pour renforcer l'impact des réponses humanitaires aux crises nouvelles, en cours et à venir, établissent des priorités et prennent des engagements conjoints qui se traduisent par des résultats tangibles pour les personnes affectées.

Cette présentation fait suite à la proposition initiale de thèmes pour décision et débat à la XXXIV^e Conférence internationale. Elle fournit aussi des informations préliminaires sur les sujets qui seront discutés en marge de l'ordre du jour officiel (manifestations parallèles).

PILIER 1 : PROMOUVOIR UNE CULTURE DE RESPECT DU DIH À TRAVERS LE MONDE

La Conférence internationale se tiendra très certainement dans un environnement international difficile, mettant clairement en lumière la pertinence du DIH en tant que cadre protégeant les personnes touchées par des conflits armés. Une conduite avisée des débats et des décisions contribuera à promouvoir une culture de respect du DIH dans le monde et

encouragera les États à réaffirmer leur engagement en faveur d'une mise en œuvre et d'un respect effectifs du droit.

Le DIH ne peut prévaloir que si les États assument individuellement leurs responsabilités et se rendent mutuellement des comptes. Bâtir une culture mondiale de respect du DIH commence par une compréhension commune des règles et implique de donner l'exemple. Une solide connaissance du cadre juridique, ainsi qu'une intégration effective des obligations internationales dans le droit interne, contribuent à un plus grand respect du DIH par toutes les parties à un conflit armé et renforcent la capacité de celles-ci à influencer les autres.

Deux résolutions seront présentées à la Conférence pour décision : une résolution générale réaffirmant les principes essentiels du DIH et demandant aux États de continuer de travailler à l'amélioration de sa mise en œuvre au niveau national (dans le prolongement de la résolution « S'approprier le DIH » adoptée à la XXXIII^e Conférence internationale) ; et une résolution appelant à protéger les civils contre les risques qui découlent de la numérisation croissante des conflits armés. Cette résolution sur les menaces numériques visera à faire progresser les débats sur le sujet dans les enceintes multilatérales, la sphère humanitaire et le secteur des technologies. Les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge sont en particulier exposés à des menaces numériques croissantes. La résolution pourrait faire mention d'un « emblème numérique » et donner des indications sur les étapes suivantes, notamment la question de savoir s'il est souhaitable de poursuivre les travaux en vue de l'élaboration d'un emblème numérique et, dans l'affirmative, quelles voies pourraient être suivies pour le mettre en place dans le cadre du DIH. Les deux résolutions pourraient par ailleurs brièvement encourager les États et les Sociétés nationales à travailler ensemble dans leur pays à la réalisation d'objectifs importants.

La Conférence internationale mettra à l'honneur les Conventions de Genève en tant que bien commun et réaffirmera leur pertinence à l'occasion de leur 75^e anniversaire.

Il est envisagé d'organiser une séance plénière sur la question de la promotion d'une culture de respect du DIH à travers le monde. En outre, différentes séances tenues tout au long de la journée devraient permettre aux États et aux composantes du Mouvement d'échanger sur des thèmes prioritaires, comme par exemple :

- la guerre urbaine : un groupe de haut niveau devrait appeler les États à reconnaître les problèmes humanitaires observés par le Mouvement dans les contextes de conflit urbain, ainsi qu'à s'engager à déployer des efforts conjoints pour répondre à ces préoccupations, en particulier dans l'optique de mieux protéger les infrastructures essentielles ;
- les systèmes d'armes autonomes : il s'agira d'analyser les défis humanitaires, juridiques et éthiques posés par ce type d'armes et d'identifier des solutions possibles ;
- la protection de l'environnement naturel dans les conflits armés : en collaboration avec les Sociétés nationales, les États seront encouragés à mieux mettre en œuvre les règles du DIH relatives à la protection de l'environnement, notamment compte tenu du fait qu'une large part des conflits armés contemporains se déroulent dans des zones qui sont aussi les épicentres des crises environnementales et climatiques mondiales ;
- le DIH et l'intégration des personnes handicapées (autrement dit la protection de ces personnes dans les conflits armés) : les participants seront sensibilisés au fait que les personnes handicapées ont plus de difficultés à accéder à la protection et à l'assistance dans les conflits armés, et les États seront invités à prendre des engagements afin de

mieux mettre en œuvre le DIH en complémentarité avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Toutes ces discussions auront pour fil conducteur la recherche de moyens d'instaurer une culture de respect à travers l'éducation humanitaire et l'enseignement du DIH, notamment en développant la coopération dans ce domaine entre les pouvoirs publics et les Sociétés nationales, dans le cadre de l'apprentissage tant formel qu'informel et plus particulièrement dans les écoles publiques. Compte tenu de la nécessité de respecter le DIH aujourd'hui comme à l'avenir, des efforts seront fournis pour souligner l'importance de donner la parole aux jeunes participant à la Conférence internationale.

Sur la base des propositions reçues à ce jour, les manifestations parallèles pourraient porter sur les thèmes suivants : le coût humain de l'interruption des services satellitaires ; la question du genre et du DIH ; les conséquences humanitaires des armes nucléaires ; les rapports volontaires sur la mise en œuvre du DIH ; et le recours aux données factuelles, à l'innovation et aux meilleures pratiques pour promouvoir une culture de respect du DIH, notamment par le biais de l'éducation formelle et informelle.

PILIER 2 : FAIRE FACE AUX BESOINS ET AUX RISQUES HUMANITAIRES EN RESTANT FIDÈLES À NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Dans un monde en proie à de nombreuses crises complexes et multidimensionnelles, que viennent encore aggraver les conséquences du changement climatique, de l'urbanisation sauvage, des risques numériques, des inégalités croissantes et de l'instabilité politique, sociale et économique, l'action humanitaire doit être aussi efficace que possible si elle entend apporter une réponse adéquate et anticiper les risques futurs. Du fait des chocs de plus en plus fréquents, des millions de personnes se retrouvent en effet laissées pour compte et privées d'accès aux services humanitaires, car elles sont trop nombreuses à avoir besoin d'aide.

Le Mouvement endosse un rôle particulier dans le secteur humanitaire en raison de la place centrale qu'occupent ses Principes fondamentaux. Ces principes, définis par le Mouvement et reconnus dans le monde entier, sont des catalyseurs et des moteurs essentiels à la mise en place d'une action humanitaire efficace. Ils confèrent légitimité et crédibilité au Mouvement, guidant tous les acteurs humanitaires et influençant la manière dont ils abordent les différentes crises, y compris celles qui sont souvent négligées. L'application des Principes fondamentaux permet d'assurer des services de protection et d'assistance efficaces et appropriés, de donner la priorité aux personnes et aux communautés les plus vulnérables, de garantir l'accès et la sécurité dans les environnements à haut risque, de fixer un cadre commun pour les partenariats et de faciliter la diplomatie humanitaire.

La Conférence internationale offrira l'occasion de reconnaître, réaffirmer et faire valoir l'importance capitale que revêtent les Principes fondamentaux du Mouvement – en particulier l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance – dans chacun des trois piliers en tant que facilitateurs d'une action humanitaire efficace. Si les États étaient fermement attachés à ces principes par le passé, les composantes du Mouvement rencontrent hélas de plus en plus souvent des difficultés à les mettre en pratique.

La Conférence sera également l'occasion d'appeler les États à respecter une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale. Une séance pourrait être organisée pour

montrer en quoi les Principes fondamentaux constituent la pierre angulaire de l'accès des personnes affectées à la protection et aux services humanitaires, permettant ainsi d'alléger les souffrances, de protéger la vie et de faire respecter la dignité humaine. Elle pourrait également aborder certains des obstacles qui s'opposent à une action fondée sur des principes.

Une résolution actualisée sur le droit relatif aux catastrophes sera présentée pour décision, prenant appui sur la dynamique créée en 2003 et maintenue depuis à chaque session ordinaire de la Conférence internationale. Elle renforcera le soutien apporté à des lois globales et multisectorielles relatives aux catastrophes, notamment en reconnaissant une nouvelle liste de contrôle consolidée (mais non contraignante) couvrant toutes les phases de la gestion des risques de catastrophe. Cette liste proposera entre autres des moyens de faire en sorte que les législations nationales intègrent l'action rapide et anticipative, ainsi que des éléments de relèvement essentiels, et adoptent une approche holistique de la préparation et de la réponse aux urgences sanitaires.

La Conférence internationale se penchera par ailleurs sur le financement des opérations humanitaires. Les conditions de financement doivent permettre de trouver des solutions durables qui aident à préserver les personnes affectées et leurs moyens de subsistance, ou de prendre des mesures préventives ou rapides lorsque des risques élevés pèsent sur ces personnes. C'est particulièrement le cas dans les contextes caractérisés par une faible capacité à être flexible et à s'adapter à l'évolution des besoins. Une séance spéciale pourrait être consacrée à la nécessité d'investir dans la préparation, d'établir des partenariats innovants pour répondre aux crises silencieuses et chroniques et d'assurer la prévisibilité des ressources financières – ce qui permettrait de fournir des services humanitaires plus durables et mieux adaptés à la multiplication des risques.

La Conférence internationale invitera en outre les États et les Sociétés nationales à réfléchir aux mesures qu'ils prendront en priorité pour faire face à des besoins et risques humanitaires de grande ampleur et qui évoluent rapidement. En particulier, les membres pourraient être encouragés à « voir grand » dans des domaines spécifiques où le Mouvement, les États et d'autres partenaires pourraient collaborer à plus grande échelle en vue d'anticiper les crises, de s'y préparer et d'y répondre.

Parmi les questions spécifiques qui pourraient être débattues figurent les conséquences humanitaires (et sanitaires) du changement climatique ; les besoins en santé mentale et soutien psychosocial dans les contextes humanitaires et autres situations de crise ; et l'accès équitable aux services de santé, y compris la vaccination.

L'accent mis sur les besoins et les risques humanitaires offre aussi l'occasion de réfléchir aux moyens de se préparer aux futurs défis en matière de protection humanitaire.

Sur la base des propositions reçues à ce jour, les manifestations parallèles pourraient porter sur les thèmes suivants : l'important travail réalisé par le Mouvement – en partenariat avec les États – dans des domaines mis en avant lors de précédentes sessions de la Conférence, tels que la santé mentale et le soutien psychosocial dans les conflits armés et autres situations d'urgence ; l'utilisation d'emblèmes (et de signes) distinctifs pour protéger les soins de santé en période de conflit armé ; et les projets visant à accorder toute l'attention requise à la gestion des morts dans les situations d'urgence, en soulignant le rôle revenant aux États et aux organisations humanitaires.

PILIER 3 : FAVORISER UNE ACTION LOCALE DURABLE

La Conférence internationale mettra en évidence les avantages d'accroître l'investissement national et international dans la décentralisation, l'action et le leadership locaux dans les domaines de l'humanitaire, de la résilience et de la consolidation de la paix. La riposte mondiale au Covid-19 n'est que l'exemple le plus récent de l'impact majeur que peuvent avoir les premiers intervenants locaux lorsqu'il s'agit de prévenir la propagation d'une épidémie, d'atténuer ses effets et de se remettre de ses conséquences sur le long terme.

La Conférence internationale visera à développer une compréhension commune du rôle des acteurs locaux dans la réalisation des grandes ambitions mondiales (telles que le développement durable, la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique ou encore la couverture sanitaire universelle). Elle se penchera aussi sur l'intérêt de donner des moyens d'action accrus aux ressources locales, en coordination avec les systèmes publics de protection sociale et les autorités locales rurales ou urbaines, ainsi que de promouvoir des coalitions locales pour catalyser et stimuler l'action à ce niveau. Ces coalitions pourraient rassembler diverses entités, notamment les Sociétés nationales et leurs réseaux de sections locales réparties dans l'ensemble du pays, le secteur privé, les ONG et les gouvernements locaux. La Conférence encouragera également les partenariats internationaux qui renforcent le pouvoir de décision des acteurs locaux en matière de conception et de mise en œuvre des projets.

La Conférence internationale incitera en outre les États à reconnaître l'utilité d'investir dans les capacités locales et nationales, ainsi que de renforcer le partenariat naturel qui les lie à leur Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge en sa qualité d'auxiliaire dans le domaine humanitaire.

Une résolution invitant les Sociétés nationales à favoriser une action locale durable sera présentée pour adoption. Elle insistera sur l'importance d'investir dans les capacités, les solutions et le leadership locaux pour relever les défis nationaux et mondiaux. La résolution définira clairement le rôle joué par l'action et les capacités locales dans la réussite des activités humanitaires et d'autres ambitions mondiales connexes. Elle précisera aussi ce que signifie l'action locale pour les Sociétés nationales en tant qu'organisations humanitaires qui s'appuient sur des principes et contribuent également à la réalisation d'objectifs de santé publique et de développement. Elle encouragera les États et les Sociétés nationales à collaborer pour faire en sorte que ces dernières restent (ou deviennent) le « partenaire de choix » à la fois des communautés et des autorités à tous les niveaux, tout en agissant dans le respect des Principes fondamentaux. Il s'agira notamment de renforcer le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales (y compris à l'échelon local), de rendre leur base de ressources plus durable, de faciliter le développement des sections et le renforcement des compétences des volontaires, et d'œuvrer ensemble à soutenir les filets de sécurité sociale au niveau local.

Il est envisagé d'organiser une séance plénière pour illustrer les avantages d'un investissement national et international accru dans l'appropriation locale dans des domaines clés de l'action humanitaire ainsi que de la promotion de la paix et de la résilience, comme par exemple l'action communautaire locale en matière de santé et les activités de première ligne menées pour faire face aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme (aux phases de la préparation, de l'intervention et du relèvement). D'autres séances pourraient porter sur les thèmes suivants : moyens de permettre aux volontaires des Sociétés nationales de prendre la tête des filets de sécurité sociale au niveau communautaire, en coordination avec les systèmes publics de protection sociale et les autorités locales rurales ou urbaines ; possibilité

pour les Sociétés nationales et les autorités d'unir leurs forces pour soutenir l'action communautaire et la participation des communautés dans les domaines du renforcement de la résilience, de la santé publique, de la consolidation de la paix, du soutien aux migrants vulnérables et de l'action humanitaire ; exemples d'efforts déployés par les Sociétés nationales, en coopération avec les autorités locales, pour mobiliser et former des coalitions réunissant le secteur privé et les volontaires au niveau des sections ; et adoption d'une approche du partage des risques centrée sur les personnes afin de contribuer aux objectifs de localisation, de permettre une action humanitaire efficace et fondée sur des principes et de satisfaire aux exigences de redevabilité de toutes les parties.

Sur la base des propositions reçues à ce jour, les manifestations parallèles pourraient viser les objectifs suivants : présenter et faire valoir les résultats positifs en termes de durabilité et de capacités structurelles et opérationnelles des Sociétés nationales qui ont été obtenus grâce aux mécanismes de financement de ces sociétés en vigueur au sein de la Fédération internationale (Fonds de renforcement des capacités et Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes) ainsi que du Mouvement (Alliance pour l'investissement en faveur des Sociétés nationales et Fonds de l'Impératrice Shôken) ; promouvoir le Mécanisme de conversion de la dette à décaissement rapide, qui permet aux gouvernements de réorienter des fonds destinés au remboursement de dettes bilatérales en devises étrangères vers le financement de projets humanitaires en monnaie locale dans leur pays ; montrer comment le système de certification de la Fédération internationale permet de stimuler la confiance des communautés et des partenaires ; et présenter les initiatives de localisation menées dans le Pacifique et en Asie du Sud-Est, en privilégiant les conseils pratiques sur la transition du statut de fournisseur d'aide humanitaire à celui de facilitateur.

Liste d'engagements possibles (à étoffer)

Pilier 1 : promouvoir une culture de respect du DIH à travers le monde

- Guerre urbaine
- Protection de l'environnement naturel dans les conflits armés
- DIH et intégration des personnes handicapées
- Rapports volontaires sur la mise en œuvre du DIH

Les États et les Sociétés nationales seront encouragés à prendre des engagements conjoints afin de développer leur offre commune en matière d'éducation humanitaire.

Pilier 2 : faire face aux besoins et aux risques humanitaires en restant fidèles à nos Principes fondamentaux

- Engagement ouvert sur l'approche du Mouvement en matière d'éducation

Les États et les Sociétés nationales seront encouragés à prendre des engagements conjoints afin d'intensifier leur action.

Pilier 3 : favoriser une action locale durable

- Engagements avec les organismes de l'ONU partenaires des Sociétés nationales pour renforcer les partenariats respectueux et solidaires (y compris les partenariats public-privé), et engagements sur la collaboration au niveau local
- Engagement ouvert sur la migration

Rapports intérimaires

Vous trouverez ci-après un récapitulatif des sujets qui nécessitent des rapports intérimaires pour assurer le suivi de la Conférence précédente, tenue en 2019. Ces rapports seront soumis par écrit et la séance plénière de la Conférence internationale en prendra note.

- Rapport intérimaire sur la résolution 3 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies »
- Rapport intérimaire sur la résolution 4 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles »
- Rapport intérimaire sur la résolution 5 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Le leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »
- Rapport intérimaire sur la résolution 7 de la XXXIII^e Conférence internationale, « Élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui ne laissent personne pour compte »
- Rapport intérimaire sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2019, « Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité », et sur le rapport intérimaire du Conseil des Délégués de 2022 consacré au même sujet
- Rapport intérimaire sur la résolution 8 de la XXXII^e et de la XXXIII^e Conférence internationale, « Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien »
- Rapport de synthèse sur la mise en œuvre des résolutions adoptées et des engagements pris à la XXXIII^e Conférence internationale

Questions de procédure

- Adoption de l'ordre du jour de la Conférence internationale par le Conseil des Délégués
- Élection des responsables de la Conférence et désignation des organes subsidiaires (commissions, Comité de rédaction)
- Élection de cinq membres de la Commission permanente